

N°2025-09/66B

Objet : MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN À LA VILLE DE SAINT-CYPRIEN.

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Rebull à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

| | | | | |
|---|----|--------|--------------|---|
| Nombre de membres afférents au Bureau : | 10 | Vote : | Pour : | 9 |
| En exercice : | 10 | | Contre : | 0 |
| Présents : | 9 | | Abstention : | 0 |

Présents : François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés ayant donné procuration : Dominique ANDRAULT donne pouvoir à Thierry DEL POSO

Secrétaire de séance : Jean-André MAGDALOU

Date de convocation : 17 septembre 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'une piste cyclable le long du Canal d'Elne, la Communauté de Communes Sud Roussillon va créer un parking sur la parcelle lui appartenant cadastrée à Saint Cyprien, section AH n°10 (lieudit La Sole Verde, chemin rural de Latour à la Mer).

Cet aménagement va impacter l'accès à la parcelle AH09 dont elle est également propriétaire et où la commune de Saint Cyprien a implanté un terrain de bicross via une convention de mise à disposition signée en 2010 (délibération du Bureau du 7 décembre 2010 n°78B/2010).

Considérant l'intérêt de conserver ce terrain de Bicross, il est proposé de soumettre une nouvelle convention de mise à disposition gratuite de la parcelle AH 09 à la commune de Saint Cyprien.

LE BUREAU, APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

- ↳ **APPROUVE** le projet de mise à disposition tel que présenté ;
- ↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de cette affaire et notamment la convention de mise à disposition ci-annexée ;
- ↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20250924-2025-09-66B-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114